

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

FORMATIONS E-FABRIK' – ASSOCIATION TRACES

PREAMBULE

L'association TRACES est un organisme de formation professionnelle, de statut associatif (SIRET : 494 577 851 00020), dont le siège social est établi au 23, rue des Balkans, 75 020 Paris.

Au sein de l'association TRACES, le programme E-FABRIK' propose 2 formats de formations.

Le Parcours E-FABRIK', une formation de 508h, labellisée Grande École du Numérique, à la fabrication et la médiation numérique, notamment pour le secteur du médico-social.

Le SAS E-FABRIK', une formation de 72h, pour s'initier à la fabrication numérique et construire son projet professionnel.

DEFINITIONS

Les termes et expressions visés ci-après signifient, lorsqu'ils sont précédés d'une lettre majuscule, pour les besoins de l'interprétation et de l'exécution des présentes :

« Conditions Générales » : les présentes Conditions Générales de Vente relatives aux prestations de service proposées par le Prestataire, qui constituent le contrat, comprenant le préambule et les éventuelles annexes ainsi que tout amendement, substitution, extension ou renouvellement intervenu aux présentes ;

« Prestataire » : l'association TRACES, organisatrice des formations E-Fabrik' (Parcours et SAS) ;

« Apprenant•e » : stagiaire d'une formation E-Fabrik' (Parcours ou SAS) admis•e suite au processus d'admission et ayant signé un contrat d'engagement.

« Contrat d'engagement » : Convention conclue, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, avec le Prestataire en qualité de dispensateur de formation concernant une action de formation professionnelle continue au sens de l'article L.6311-1 du Code du Travail.

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toutes les prestations proposées dans le catalogue de formations du Prestataire.

L'inscription à un stage de formation, quel que soit le format (présentiel ou à distance) implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Apprenant•e aux présentes Conditions Générales. Ce•tte dernier•ère s'engage à les respecter.

2. COMMANDE

Le processus d'admission des candidat•e•s est organisé comme suit :

1. Le•la candidat•e accède aux informations concernant l'existence et le lancement du recrutement du Parcours E-FABRIK', via une séance d'information, son conseiller•ère, le•la professionnel•le qui l'accompagne, les réseaux sociaux, sa famille, un•e ancien•ne Apprenant•e, etc
2. Le•la candidat•e doit impérativement remplir le formulaire de candidature au Parcours E-FABRIK', en ligne (et avec l'aide d'une personne extérieure, si besoin).
3. L'équipe pédagogique réceptionne et enregistre cette candidature (48h, hors période des congés d'été / Message automatique d'absences de l'équipe et indication de la date de réponse)

Cas 1 : Le formulaire est très peu rempli, il manque des réponses à certaines questions

4. L'équipe pédagogique appelle le•la candidat•e pour l'inviter à reprendre le formulaire de candidature en précisant les réponses. Si ce•cette dernier•ère ne répond pas, l'équipe pédagogique envoie un mail au candidat en lui demandant de reprendre le formulaire pour préciser ses réponses.

Cas 2 : Le formulaire est correctement rempli.

4. L'équipe pédagogique appelle le•la candidat•e pour échanger avec lui•elle sur sa candidature (précisions, éclaircissements) et surtout pour fixer un entretien de motivation avec lui•elle, au sein du Fablab (ce qui permet au candidat de se faire une meilleure idée de ce qu'est le Parcours E-FABRIK').

Si le candidat•e ne répond pas, l'échange passe alors par mail.

5. Un des membres de l'équipe pédagogique reçoit le•la candidat•e en entretien de motivation, qui se déroule comme suit, et permet de remplir la grille d'analyse de la motivation et de l'engagement du candidat•e :
 - Visite et découverte du Fablab, présentation de prototypes réalisés, précision sur la fabrication numérique, échanges informels pour mettre le•la candidat•e à l'aise
 - Présentation succincte du Parcours E-FABRIK'
 - Présentation du candidat, de son parcours, et surtout de sa compréhension du Parcours E-FABRIK'
 - Présentation des envies et des motivations du candidat
 - Échanges autour de la situation socio-économique du candidat•e
 - Précisions et descriptif précis du Parcours E-FABRIK'
 - Présentation du processus de sélection
6. A l'issue de cet entretien, le membre de l'équipe pédagogique remplit la grille d'analyse permettant d'évaluer l'engagement et la motivation du candidat.
7. La candidature est étudiée en réunion d'équipe pédagogique, à la lumière de la grille d'analyse, qui décide si oui ou non le candidat est accepté.
8. Le•la candidat•e est rappelé•e au téléphone, quelle que soit la réponse.
 - Si le•la candidat•e n'est pas accepté•e, les raisons lui en sont explicitées et des propositions alternatives lui sont proposées.
 - Si le•la candidat•e est accepté•e, l'équipe pédagogique s'assure que la personne est toujours bien motivée, puis double d'un mail auquel le•la candidat•e doit répondre positivement.
9. Un courrier est envoyé au•à la candidat•e avec un contrat d'engagement, une autorisation de droit à l'image et une enveloppe pré-timbrée. Il•elle doit renvoyer ces documents à l'association TRACES, avant le début de la formation.

3. ANNULATIONS / REPORTS

L'Apprenant•e pourra se rétracter avant toute exécution de la prestation de formation. Il•elle devra alors transmettre son dédit par écrit.

Le Prestataire s'engage au déroulement de la formation à laquelle l'Apprenant•e est inscrit•e, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, le report sera envisagé avant l'annulation

4. FORMATIONS EN PRESENTIEL

Les formations ne peuvent se dérouler qu'en présentiel. Elles sont organisées dans les locaux du Prestataire ou des locaux mis à disposition par le Prestataire.

L'Apprenant•e inscrit•e à une formation s'engage à :

- Etre présent•e pendant toute la formation;
- Respecter les horaires prévus et annoncés;
- Respecter le règlement intérieur de la structure accueillante.

Tous les frais de déplacement, de stationnement, de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'Apprenant•e.

5. ATTESTATIONS

L'attestation individuelle de fin de formation est adressée à l'Apprenant•e après la formation. Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

6. RESILIATION

En cas de non-respect des présentes Conditions Générales par l'Apprenant•e, le Prestataire se réserve le droit de résilier le contrat, ce qui sera notifié à l'Apprenant•e par courrier.

7. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Apprenant•e dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le•la concernant et il•elle est informé•e qu'à cette fin, une demande précisant son identité et son adresse électronique peut être adressée à l'association TRACES, soit par courrier simple à l'adresse de son siège social, soit par courrier électronique.

8. RECLAMATIONS

Toute réclamation de l'Apprenant•e concernant l'exécution de du contrat d'engagement par le Prestataire devra lui être adressée par courrier électronique ou courrier simple à l'adresse de son siège social.

9. DIVERS

Toute renonciation du Prestataire, qu'elle qu'en soit la durée, à invoquer l'existence ou la violation totale ou partielle de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales, ne peut constituer une modification, une suppression de ladite clause ou une renonciation à invoquer les violations antérieures, concomitantes ou postérieures de la même ou d'autres clauses. Une telle renonciation n'aura d'effet que si elle est exprimée par écrit par une personne dûment habilitée à représenter le Prestataire.

Dans le cas où un tribunal compétent déclarerait toute disposition des présentes Conditions Générales non valable ou non applicable, la validité ou la non applicabilité de cette disposition n'influera pas sur les autres dispositions des présentes et toute disposition non affectée restera en vigueur.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

10. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre l'Apprenant•e et l'association TRACES à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort des tribunaux compétents.

11. DROIT A L'IMAGE

Le droit à l'image de l'Apprenant•e fait l'objet d'une autorisation de droit à l'image, soumise à la signature de ce•tte dernier•ère.